

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/28/06/08

Date de convocation :

24/06/2024

Objet de la délibération :

**Convention avec le  
SIVU pour la mise à  
disposition de l'agent  
technique**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

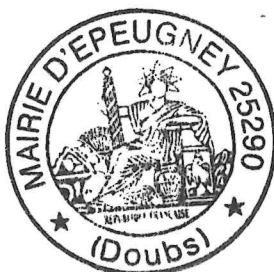
05/07/2024

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

24/06/2024

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
11.

Le Maire



**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents** : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia  
DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald  
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT,  
M. William RUSTERHOLTZ, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absents excusés** : M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric  
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN.

**Procurations** : : M. Guillaume CRETIN à M. Romuald  
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume  
AYMONIN, M. Éric CLEMENT à Mme Sonia  
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour  
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La convention de mise à disposition de l'agent technique au  
SIVU est arrivée à expiration le 01/06/2024.

La même convention est proposée par le SIVU avec cette  
fois un renouvellement tacite au bout des trois ans.

Après lecture de cette convention par Monsieur le Maire, le  
conseil municipal à l'unanimité des membres présents et  
représentés décide d'approuver cette convention et donne  
tout pouvoir au maire pour la signer.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMOUNIN



Le secrétaire de séance

Sonia DESTAING

